

Initiatives parlementaires

Le temps est venu maintenant pour le gouvernement de faire ce que beaucoup lui demandent de faire depuis des années, c'est-à-dire frapper une médaille commémorative à l'intention de ceux qui ont participé au raid de Dieppe.

Je dirai seulement, en prévision des arguments qu'on pourra m'opposer, que le Canada a désormais le pouvoir de décerner ses propres médailles même s'il faisait partie au cours de la Seconde Guerre mondiale et qu'il fait toujours partie du système du Commonwealth quant aux distinctions et aux médailles. Depuis 1968, nous avons le pouvoir de décerner nos propres médailles, comme nous l'avons fait tout récemment d'ailleurs en ce qui concerne la Guerre du Golfe. J'espère que les gens d'en face ne viendront pas me dire que cela outrepasserait la compétence d'un pays souverain comme le Canada.

Je vous préviens que je vais solliciter à un moment donné le consentement unanime de la Chambre afin que cette motion soit mise aux voix et soit adoptée même si elle n'est pas une motion devant faire l'objet d'un vote. Nous savons que la Chambre peut faire cela, si elle le désire, avec des motions d'initiative parlementaire. Personne ne m'a dit que c'était une mauvaise idée. Je n'ai reçu de divers députés de tous les partis représentés à la Chambre que des lettres d'encouragement à l'égard de cette motion. Certains se disent impatients de l'appuyer.

Lorsque nous solliciterons le consentement unanime en vue de l'adoption de cette motion, je ne verrais pas pourquoi un député ministériel s'inspirerait de notes rédigées par le ministère des Anciens combattants ou quoi que ce soit de ce genre pour s'y opposer et j'espère que cela n'arrivera pas.

Je rappelle aux députés et notamment aux députés ministériels à qui on a peut-être demandé de faire cela qu'il ne s'agit pas ici d'une mesure exécutoire. Il ne s'agit pas d'un projet de loi. Il s'agit d'une motion qui, si elle était adoptée, donnerait simplement au gouvernement des munitions pour aller de l'avant, si je puis dire. Elle servirait de tremplin. Elle permettrait au gouvernement qui voudrait faire cela de dire qu'il a bel et bien l'appui unanime de la Chambre des communes à cet égard. Je ne vois donc aucune raison pour que le gouvernement bloque cette motion si ce n'est une certaine mesquinerie ou quoi que ce soit de ce genre découlant du fait que je ne suis pas un député ministériel.

• (1110)

Un autre argument qui pourrait être invoqué à l'encontre de cette motion—je m'attends à ces arguments qui m'ont été opposés au cours d'entretiens privés même si j'espère qu'ils ne seront pas invoqués—c'est que le Canada tend à décerner des médailles en fonction des campagnes plutôt que des batailles.

Si l'on examine les archives et la situation, on s'aperçoit qu'il y a lieu, en fait, de décerner une médaille distinctive de Dieppe, puisque les participants au raid de Dieppe n'ont pas reçu, si mes renseignements sont justes, la médaille commémorative de campagne que de nombreux autres anciens combattants se sont vu conférer, c'est-à-dire la médaille France-Allemagne. Cette médaille ne leur a pas été remise, parce qu'ils n'ont pas participé aux événements survenus en France et en Allemagne à la suite de l'invasion le jour J.

À un moment donné, ils ont effectivement obtenu une médaille de campagne qui les aurait satisfaits, puisque leur contribution aurait alors été reconnue. Ils ont donc obtenu l'étoile 1939-1943 qui leur a par la suite été retirée pour des raisons que personne n'a réussi à éclaircir. On a prolongé la durée de la campagne que devait commémorer cette médaille, qui est devenue l'étoile 1939-1945 et qui ne reconnaît pas de façon particulière les participants aux événements, comme le raid de Dieppe, qui ont précédé le débarquement en Normandie.

Les anciens combattants qui ont participé au raid de Dieppe veulent une forme de distinction reconnaissant leur participation à un événement marquant de la campagne qui précède l'invasion de la Normandie, ce qu'ils n'ont pas pu obtenir. Voilà ce qu'ils réclament et je voudrais savoir comment ils devront attendre. Le temps file, comme nous le rappelle d'ailleurs l'hymne que nous entendons à toutes les cérémonies organisées le jour du Souvenir. Le temps file et nous emporte tous. Le temps emporte tous les anciens combattants qui ont participé au raid de Dieppe, comme il nous emportera tous un jour.

Par conséquent, en cette année commémorative, où le ministère des Anciens combattants et d'autres organismes diffusent un très grand nombre de documents et de brochures, ce qui est tout à fait de mise, pourquoi ne pas faire quelque chose de concret? Quelque chose qui ne coûte pas cher et qui contribuera à l'unité canadienne.

Au cours de mon séjour à Dieppe et même auparavant, lorsque j'ai visité des cimetières militaires canadiens, j'ai été fort impressionné par une chose, soit toutes ces rangées de soldats qui, sans distinction aucune, des fusiliers de Mont-Royal aux soldats des Camerons Highlanders of Winnipeg de Sa Majesté, ont été portés en terre. Des Canadiens d'origine française, britannique et autres reposent, les uns à côté des autres, dans les cimetières militaires canadiens. Il devrait être obligatoire pour tous les députés de visiter ces cimetières, ce qui les aiderait à se faire une véritable idée de l'unité avec laquelle des Canadiens ont combattu au cours de la Seconde Guerre mondiale et, avant cela, au cours de la Première Guerre mondiale. Les députés pourraient aussi en tirer fierté.

Je sais que d'autres députés ont très hâte de se prononcer sur la question. J'espère que nous adopterons la motion. Beaucoup de motions du genre, qui ne suscitaient aucune opposition, ont déjà été adoptées à la Chambre. J'ai reçu une lettre du ministre qui déclare que le gouvernement a l'intention d'accorder une forme ou une autre de reconnaissance aux combattants de Dieppe. La reconnaissance que ces anciens combattants désirent, et qu'ils méritent, est cette médaille. Ils ne veulent pas d'un pique-nique ni d'un événement spécial, mais ils réclament une médaille.

J'espère que le gouvernement profitera de l'occasion qui lui est offerte par cette mesure d'initiative parlementaire, et j'espère que nous ne verrons pas un représentant ministériel se lever pour rejeter le projet de loi ou pour nous refuser le consentement unanime. Je crois que ce serait une tragédie et que cela rabaisserait les affaires d'initiative parlementaire. Je n'ai pas encore entendu un seul simple député exprimer son opposition à la motion. Je n'ai entendu que des députés me dire qu'ils y étaient favorables. J'invite la Chambre à faire l'unanimité pour la tenue d'un vote et l'adoption de la motion.